



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2025

Sur convocation du Président aux adhérents apprenants et formateurs bénévoles de l'Association RAMAGE, l'Assemblée Générale s'est tenue le 20 mars 2025 à la Maison des Associations du 7ème arrondissement 4 rue Amélie à 14H30.

Sont présents :

- le Président Yves Hussenot,
- les membres du bureau : le Vice-Président Jean-Pierre Gay, le trésorier Bruno de Thy, la secrétaire générale Genevieve Brouard -Duval.
- 11 bénévoles et 9 adhérents apprenants
- 16 pouvoirs ont été délégués.

L'Assemblée est donc constituée de 40 présents ou représentés.

Le Président confirme que depuis 3 ans, il a délégué toute la gestion au Vice-Président et le remercie chaleureusement pour son implication importante dans le fonctionnement de Ramage.

Le Vice-Président remercie les participants de leur venue et les bénévoles pour leur engagement et leur dynamisme dans la vie de l'Association.

Il est heureux d'accueillir autant de participants pour la 3eme Assemblée Générale ordinaire depuis son entrée en fonction.

L'accompagnement au numérique étant devenu l'objet de l'Association, les statuts ont été actualisés en ce sens lors de l'AG 2024 et publiés au Journal Officiel.

L'ordre du jour qui a été envoyé comporte 5 points principaux :

1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 26 avril 2024

Comme il est de coutume, le Vice-Président soumet à l'approbation de l'Assemblée, le procès-verbal de celle qui s'est tenue le 26 avril 2024 concernant les résultats de l'exercice 2024.

Après mise aux voix, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Rapport Moral

Jean-Pierre donne lecture du rapport, ci-joint.

Il souligne quelques points sur le fonctionnement en 2024 :

- Les ateliers

Ramage dispose de 6 ateliers dans 5 arrondissements de Paris.

180 personnes ont été accueillies en 2024 avec environ une cinquantaine de personnes par semaine avec une fréquentation plus ou moins aléatoire, certains ne venant que pour résoudre un problème, d'autre viennent régulièrement pour une séance d'environ 2 heures. L'atelier Bausset est le plus fréquenté.

Le renouvellement se situe entre 30 à 40 personnes par an.

- Les cours

Ils ont été suivis par environ 40 apprenants sur 16 matinées, certains étant venus à plusieurs cours.

Un participant demande pourquoi les cours se tiennent toujours le lundi matin à Bausset.

Jean-Pierre indique que c'est le seul jour disponible dans la salle prêtée par la paroisse.

- Les bénévoles

Le Vice-Président souhaite qu'un certain renouvellement des formateurs bénévoles puisse avoir lieu compte tenu de l'avancée en âge de certains qui sont bénévoles depuis l'origine de Ramage en 2005.

Pour assurer la pérennité de l'Association, il serait important de recruter et d'intéresser des plus jeunes retraités à prendre des responsabilités.

- Concernant l'amélioration de la communication

Il rappelle le renouveau du contenu du site www.ramagesenior.com qui est mis à jour en temps réel notamment dans la rubrique « Actualités ».

Il souligne, également, l'actualisation du flyer et l'utilisation de plus grandes affiches pour assurer la publicité de RAMAGE.

RAMAGE participe aux forums de rentrée des Associations dans les Mairies des arrondissements dans lesquels RAMAGE dispose d'Ateliers, car c'est un moyen de se faire connaître et de recruter de futurs participants.

De plus, des articles sont parus dans les journaux des Mairies. C'est le cas pour celui du 15ème. Les mairies des 7et 16emes devraient être sollicités.

- Nouveau projet

En 2024, notre Association a été retenue par la Régie immobilière de Paris (RIVP) pour assurer une mission d'aide à l'informatique pour les résidents de cet ensemble immobilier dans le 16ème, lors d'une douzaine de séances.

Les premières séances ont eu lieu à partir du 4 mars 2025, et se sont avérées positives avec une dizaine de personnes motivées.

Il est donc prévu que ce projet perdure.

Après mise aux voix, le Rapport Moral 2024 est adopté à l'unanimité.

3 – Rapport Financier

Jean- Pierre indique que Bruno est en charge de son élaboration.

Il donne lecture du rapport ci-joint.

Il observe que les produits (cotisations et recettes des cours) dépassent les charges qui sont peu nombreuses (fournitures, abonnements box, etc.) puisque RAMAGE ne fournit plus de matériels ordinateurs aux apprenants comme dans les premières années de fonctionnement de l'Association. Dans le cadre des actions de communication (d'un montant de 1800€) RAMAGE organise pour la cohésion du groupe 2 déjeuners annuels pour les bénévoles et dans chaque atelier en janvier, la dégustation d'une galette.

Il en résulte un solde positif (3 669,84€) qui s'ajoute aux réserves précédentes (29 368,93€) qui sont rémunérés sur le compte à la banque. Le total net s'élève donc à 33 038,77€.

Après mise aux voix, le Rapport Financier 2024 est adopté à l'unanimité.

4 – Election des membres du Conseil d'Administration

Selon les dispositions statutaires, l'Association RAMAGE est dirigée depuis 2024 par un Conseil d'Administration de 11 membres, composé :

- des membres du bureau,
- de 4 formateurs bénévoles (Jean-Michel Foin, Anny Gouyon, Michel Ramus, François Robillard)
- de 3 adhérents apprenants (Gilles Courcol, Colette Latour, Laurence Merz).

Le Conseil s'est réuni une fois en mars 2025.

En pratique, les décisions sont prises collectivement par les bénévoles formateurs qui se réunissent par quinzaine pour échanger, se former mutuellement et décider des actions à entreprendre.

Du fait de ses bonnes relations avec la Mairie du 16^{ème}, Jacques Pousset, adhérent apprenant, est sollicité pour participer plus activement au Conseil d'administration.
Après échanges, cette proposition est acceptée par l'intéressé et par l'assemblée.

Il est donc proposé de reconduire le Conseil d'Administration avec le nouvel entrant.
Il serait dès lors composé des 4 membres du Bureau, de 4 formateurs bénévoles et de 4 adhérents apprenants.

Après mise aux voix, la nouvelle composition du Conseil d'Administration est adoptée à l'unanimité.

Jean-Pierre remercie chaleureusement les participants et les élus.

5 – Questions diverses

Jean-Pierre demande s'il y a des questions.

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 16H.

Yves et Jean-Pierre invitent les participants à partager dans la salle adjointe le petit cocktail de convivialité.